

Circuit autour d'Hénonville

Longueur du parcours : 8 km environ.

Départ devant le château d'Hénonville, reconstruit en 1554, sur les ruines de l'ancien château-fort détruit par les Anglais. Quelques places de parking, vous permettrons de garer votre voiture.

Prendre la rue Bamberger en direction de Pontoise. Cette rue porte le nom d'un ancien propriétaire du château, bienfaiteur de la commune, fondateur de la Banque de Paris et des Pays Bas, il fit l'acquisition du château au début du 20^{ème} siècle.

Prendre ensuite la 2^{ème} rue sur votre gauche, (rue des Grosseillers), d'où vous pourrez découvrir une vue intéressante sur le village. Prendre sur votre droite le chemin creux qui rejoint la RD5, empruntez cette départementale, toujours en direction de Pontoise, jusqu'à l'arbre de la Liberté, planté au lendemain de la libération de 1944.

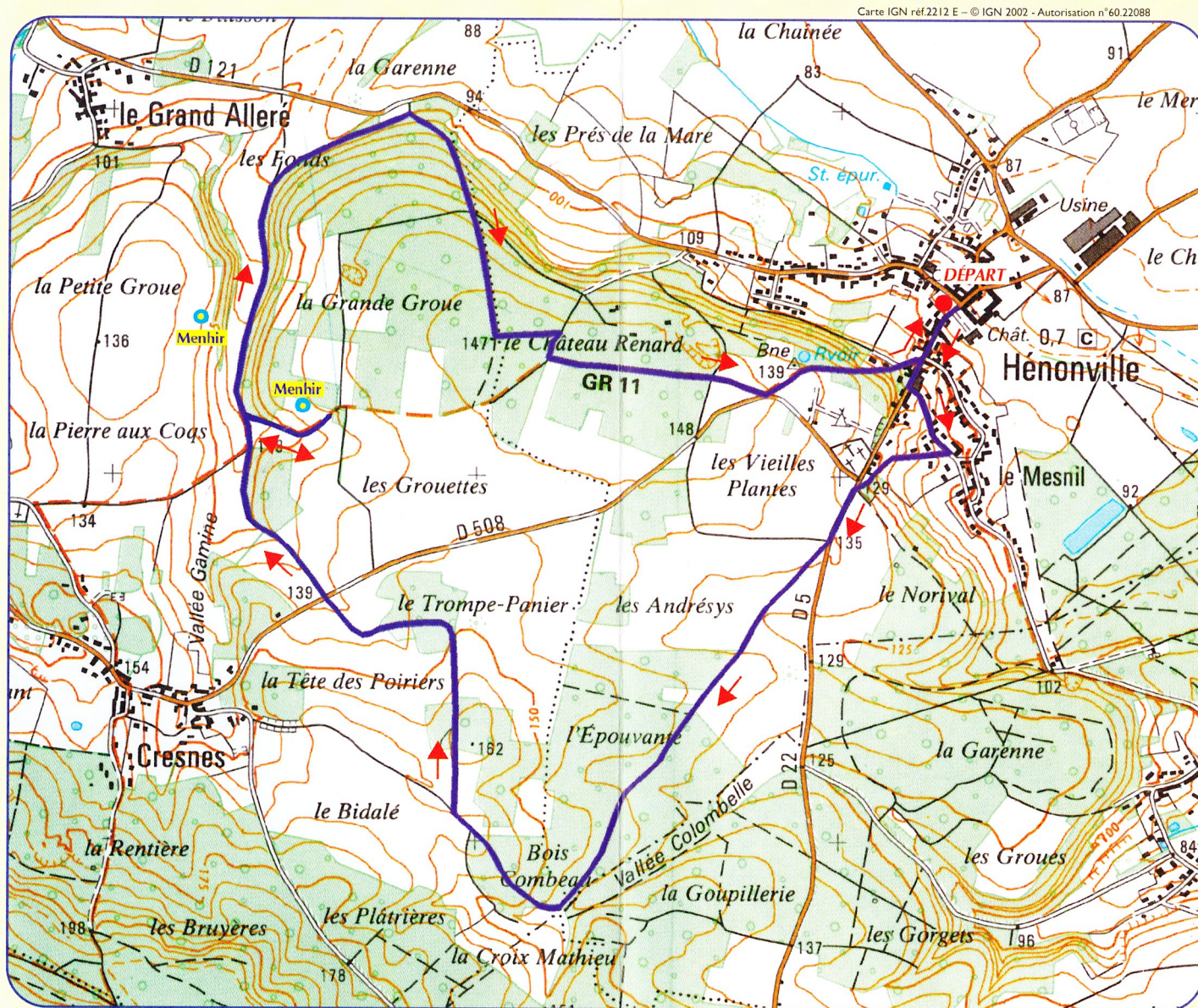
Continuez le circuit par le chemin de Marines, sensiblement parallèle à la route, après avoir parcouru un peu plus d'1km500, juste avant le champ, prenez à droite pour rejoindre le chemin qui remonte vers Cresnes.

Au niveau du Bois, prendre à gauche, puis à droite. Vous allez traverser la RD 508, continuez le même chemin jusqu'au GR 11. Sur votre droite, empruntez le sur environ 200 mètres pour découvrir, sur votre gauche, un menhir "La Pierre Frite".

Revenez sur vos pas et tournez à droite, sur le versant à gauche vous pourrez apercevoir, lorsque la végétation est basse, un autre menhir, hélas renversé, "La Pierre aux Coqs".

Après le bois se situant à votre droite, prenez le sentier en lisière, après une centaine de mètres pénétrez dans le bois. Lorsque vous arrivez au panneau sens interdit, continuez tout droit. Après avoir tourné à gauche, vous débouchez sur un chemin qui longe une propriété privée.

Prenez ce chemin sur votre droite, vous allez rejoindre le GR 11, prenez le sur votre gauche, jusqu'à la rue



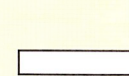
Les sentiers décrits sur le présent document, ne doivent en aucun cas être empruntés par les véhicules à moteur. Un accident peut survenir au cours de la randonnée, une trousse de premier secours est recommandée. Respectez l'itinéraire décrit sur le présent document, certains sentiers privés ne doivent pas être empruntés.

Soyez Prudents

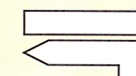
Le Syndicat d'Initiative d'Amblainville et du Canton de Méru, les Associations éventuellement associées au projet, les Municipalités concernées, déclinent toute responsabilité, en cas d'accident survenu sur le parcours.

Code du Balisage

Continuité



Changement de direction



Mauvaise direction

